



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédagogie

Question écrite n° 23446

Texte de la question

M. Claude Sturni attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la méthode d'apprentissage de la lecture au cours préparatoire. Aujourd'hui deux principales méthodes d'apprentissage de la lecture se confrontent, à savoir la méthode syllabique et la méthode globale. Il semblerait que la France soit l'un des seuls pays à utiliser la méthode globale totale dans certains établissements scolaires. Or, suite à de nombreuses études, la méthode globale a été abandonnée dans la plupart des pays de l'Union européenne. Selon l'avis de nombreux neurologues, celle-ci serait même nocive pour l'enfant, car le cerveau humain appréhende en premier lieu les lettres pour les transformer en sons, pour ensuite accéder au sens des mots, passant ainsi d'une zone cérébrale à une autre. La hiérarchisation de l'apprentissage, à savoir la méthode syllabique semble ainsi beaucoup plus efficace que la méthode globale. En France, un certain nombre d'associations et d'initiatives de parents d'élèves se multiplient en faveur du retour à la méthode syllabique. Aussi, chacun peut témoigner de l'explosion des fautes d'orthographe faites par les plus jeunes générations, qui au terme de leurs formations initiales devront trouver une place sur le marché de l'emploi. Sans un apprentissage correct du français, ces jeunes se retrouvent handicapés dans leur insertion professionnelle. Il lui demande donc de lui indiquer quelle serait sa position sur la méthode d'apprentissage de la lecture en cours préparatoire.

Texte de la réponse

Le bon usage de la langue française, tout particulièrement la maîtrise des compétences en lecture et en écriture, est un facteur de réussite scolaire pour les enfants. Pour les adultes, c'est un enjeu déterminant en matière d'insertion professionnelle et sociale. Les résultats obtenus par les élèves français lors de la récente évaluation internationale PIRLS confirment la tendance observée au cours des dernières années, notamment à travers l'évaluation PISA 2009 et les évaluations nationales (en CE1 et CM2 et évaluations sur échantillon CEDRE) : les écarts se creusent entre les élèves ayant les meilleurs résultats et ceux qui obtiennent les résultats les plus faibles, de plus en plus nombreux. Dans ce contexte, la question de la méthode globale, qui consiste à reconnaître un mot (voire une phrase) en entier, sans le décomposer, en tant qu'image visuelle indivisible, est régulièrement soulevée. Le recours à cette méthode constituerait un facteur déterminant des difficultés de lecture et du décrochage précoce. Il s'agit en réalité d'un débat idéologique, qui n'a aucune pertinence dans le système éducatif actuel, et cela pour deux raisons. D'une part, la méthode globale en tant que telle n'a quasiment jamais été utilisée en France. Ce sont plutôt des méthodes dites « mixtes » qui, à une certaine époque, dans les années 1960-1970, ont pu être en vigueur. D'autre part, aujourd'hui, la méthode globale n'est pas pratiquée dans les écoles françaises, qui appliquent les programmes, dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants. Il existe un consensus au sein de la communauté des chercheurs sur l'enseignement de la langue écrite : il s'agit d'acquérir le déchiffrement, de développer complémentirement la connaissance de la structure de la langue et la compréhension, et de mettre en oeuvre de premières productions d'écrits. Plus largement, le ministère de l'éducation nationale est particulièrement attentif à la maîtrise de la langue au sein des apprentissages. La priorité donnée à l'école primaire par la Loi en cours d'examen au Parlement, la remise en place d'une formation de qualité pour les enseignants au travers de la

construction des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation, ou encore la réforme des rythmes qui donnera plus de temps utile aux apprentissages fondamentaux, sont des axes stratégiques de la refondation de l'école qui participent tous d'une volonté résolue de lutter contre l'illettrisme. De même, si le contenu du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, qui occupe une place cruciale dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École, actuellement en débat au Parlement, sera précisé par voie réglementaire, il est d'ores et déjà acquis que la maîtrise de la langue y occupera une place centrale. Enfin, le ministère de l'éducation nationale se mobilise, aux niveaux académique, départemental et national, pour développer la recherche et l'expérimentation, consolider la formation des enseignants et mettre à leur disposition des outils et des ressources utiles dans l'exercice de leur exigeante mission.

Données clés

Auteur : [M. Claude Sturni](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23446

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3721

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 4998